

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le



ID : 073-217302470-20221129-20220632-DE

République Française

Département de la Savoie

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-06-32
Séance du mardi 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Étaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Magali SEGARD, Gaëtan DE GRACIA, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROCC & Françoise BOISSET (10).

Étaient excusés : Jean-Luc BOCQUIN / **pouvoir à Magali SEGARD**, Corentin LALLAU BAZIN / **pouvoir à Michel GRANGE & Virginie FREYNET TICHADOU / pouvoir à Brigitte CHARPIN** (3).

Étaient absents : Emilie VELLETAZ & David SANTIN-JANIN (2).

Date de convocation : 24 novembre 2022.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS
Hameau de « Combefolle »

Il est porté à la connaissance du conseil municipal les documents suivant :

- Convention de servitudes.

Régularisés entre la société ENEDIS et le maire de la commune de SAINT JEAN DE LA PORTE le 05 décembre 2022 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à la commune :

- Commune de SAINT JEAN DE LA PORTE, section ZS / parcelle n° 0031 / « Sur les Millettes » moyennant une indemnité de 15.00 €.

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « Mandant ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « Mandataire ») à l'effet de :

- Signer tout acte contenant convention de servitudes et / ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 €, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE cedex (92079), 34 place des Corolles, identifiée au SIREN sous le n° 4444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- Faire toutes les déclarations.
- Passer et signer tous les actes et pièces, élire domicile et généralement faire le nécessaire.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le



ID : 073-217302470-20221129-20220632-DE

Le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du mandant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	13
Tous les élus présents/représentés		

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ

